

Soutien analytique et technique à la mise en conformité des petites exploitations du secteur PPAM pour s'adapter à l'évolution de la réglementation

Description du projet :

Dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant, les producteurs en circuit court ont besoin de mutualiser leurs savoirs, travaux et expériences pour s'organiser face aux industriels pour qui l'impact se fait moins sentir. Le Syndicat SIMPLES regroupe depuis 1982 des producteurs et cueilleurs de plantes aromatiques et médicinales, et propose un cahier des charges exigeant. En 2013, suite à l'entrée en vigueur du Règlement (CE) n° 1223/2009, le Syndicat a lancé un travail à partir d'un recueil des données des producteurs SIMPLES pour créer un ensemble d'outils réglementaires et techniques en vue de faciliter la mise en conformité des produits cosmétiques. Dans la suite de cette démarche, et dans un souci d'amélioration continue de ses pratiques, le Syndicat lance une étude sur des matières premières communément utilisées : macérations huileuses et huiles essentielles d'une douzaine de plantes.

L'objet de cette étude est d'une part d'effectuer des analyses d'échantillons de macérations huileuses obtenues selon différents modes d'obtention (état de la plante, durée de macération, exposition solaire, exposition à l'air). Un protocole d'étude va être mis en place pour obtenir des échantillons de macérations comparables. Ces échantillons seront analysés du point de vue de leur stabilité oxydative (indice de peroxyde), et des dosages quali-quantitatifs seront effectués sur les échantillons les plus pertinents selon des critères organoleptiques.

À partir des résultats obtenus, le Syndicat rédigera de la documentation technique pour encourager l'amélioration des pratiques (obtenir des produits plus stables et de meilleure qualité organoleptique) et faciliter la mise en conformité avec la réglementation européenne (fiches techniques, modes opératoires, calculs d'allergènes...).

Ces travaux sont subventionnés à 70 % par FranceAgriMer depuis le début du projet en 2013, pour un montant total de 90 000 €. La moitié de ce budget est destinée à la prestation de services pour des expertises scientifiques et techniques, des prestations d'analyses de produits, et la formation de producteurs. L'autre moitié est attribuée aux frais de fonctionnement et de mise en œuvre du projet (salaires, matériel, frais de déplacements).

Plantes étudiées :

- Achillée millefeuille (*Achillea millefolium* L.),
- Camomille romaine (*Chamaemelum nobile* (L) All.),
- Consoude officinale (*Symphytum officinale* L.),
- Hélichryse d'Italie (*Helicrysum italicum* (Roth) G. Don),
- Laurier noble (*Laurus nobilis* L.),
- Lavande officinale (*Lavandula angustifolia* Mill.),
- Menthe poivrée (*Mentha x piperita* L.),
- Millepertuis (*Hypericum perforatum* L.),
- Pâquerette (*Bellis perennis* L.),
- Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata* L.),
- Romarin (*Rosmarinus officinalis* L.),
- Souci (*Calendula officinalis* L.).



Étude cosmétiques SIMPLES

Novembre 2019 – Octobre 2020



Calendrier du projet :

Novembre 2019 – Février 2020 : élaboration du protocole ; contact de partenaires ;

Mars – Juin 2020 : mise en place du protocole et bibliographie ; pré-rédaction des fiches techniques et profils toxicologiques pour 6 nouvelles huiles essentielles ;

Juillet – Août 2020 : récolte des échantillons et analyse ;

Septembre – Octobre 2020 : rédaction des fiches techniques, profils toxicologiques, et documentation des macérats huileux étudiés.

Composition du comité de pilotage pour l'année 2019-2020 :

Coordination : Marine VALERY – cosmetique@syndicat-simples.org

Expertise : Sami CORCOS

Jean-Christophe TÊTU

Formation : Sylvain TURINA

Référents producteur-trices : Marie CHABANNE, Pyrénées

France CHARVIN, Alpes Nord

Anne KIEFFER, Alpes Sud

Marie LE ROY, Bretagne

Valérie MÉO, Alpes Nord

Claire MONTESINOS & Étienne FOURNIER, Alpes Nord

